

EXTRAJUDICIAIRE

Association du Jeune Barreau de Montréal / Young Bar Association of Montreal
www.ajbm.qc.ca • Volume 24 • Numéro 3 • Juin 2010

CARRIÈRE ET FAMILLE

POUR TOUT CONCILIER



mot du président sortant *Veni Vidi Vici!* / page03 mot de la présidente *Soyons créatifs!* / page04 éditorial *Le temps redonné* / page05 mot du bâtonnier *Le but ultime* / page06 l'AJBM en vrac *LEGAL IT 4.0* / page07 l'AJBM en vrac *Morency remporte le Tournoi de hockey cosom de l'AJBM* / page08 l'AJBM en vrac *L'année de l'Éco-Comité en bref* / page08 l'AJBM en vrac *Le congrès de l'AJBM* / page09 espace partenaire *Index Scott des périodiques juridiques canadiens* / page11 espace partenaire *Le milieu juridique, une grande famille?* / page12 espace partenaire *La rétroactivité des ordonnances alimentaires* / page13 sous la loupe *ENFANT [āfā] n. du latin infans « qui ne parle pas »* / page14 sous la loupe *Babies and the law* / page16 art de vivre *CPE : Conciliation Parents-Enfants* / page18 art de vivre *À bas la malbouffe, bonjour les petits plats!* / page19 à noter à votre agenda / page20

EXTRAJUDICIAIRE

Association du Jeune Barreau de Montréal / Young Bar Association of Montreal
www.ajbm.qc.ca • Volume 24 • Numéro 3 • Juin 2010

L'EXTRAJUDICIAIRE est le bulletin d'information de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM). Il est tiré à 4 400 exemplaires six fois par année et distribué gratuitement à tous les avocats de dix ans et moins de pratique de la section de Montréal, ainsi qu'à la magistrature et à de nombreux intervenants du monde juridique.

Communications : M^{re} Marie Cousineau. **Rédacteur en chef :** M^{re} Pierre-Luc Beauchesne. **Directrice de la publicité :** M^{re} Maude Perras. **Conseillère à la rédaction :** M^{re} Véronique Guertin. **Journalistes :** M^{re} Marie-Pierre Bédard, Mélanie Binette, Luana Ann Church, Sonia Labranche, Charlotte Larose, Mathieu Lavallée, Rosalie-Anne Mandich, Sarah Munoz-Lacoursière, Josée Ringuette et Julie Vespoli. **Conseiller(ères) en révision linguistique :** M^{re} Pierre-Marc Boyer, Myriam Farag, Katherine Hébert-Vachon, Geneviève Ladouceur, Catherine Lamarre-Dumas et Clémentine Sallée. **Photographe :** M. Dimitri Kalachnikoff www.kalachnikoff.com. **Graphisme :** M. Philippe Héroux. **Mise en page et impression :** Mme Nicole Ducharme Monette, NDM Éditique.

Membres du conseil d'administration 2010-2011 de l'AJBM : M^{re} Antoine Aylwin, Pierre-Luc Beauchesne, Frédéric Carle, Jean-Philippe Chênevert, Joséane Chrétien, Marie Cousineau, Luc-Olivier Herbert, Ryan Hillier, Gacia Kazandjian, Guy-François Lamy, Natacha Lavoie, Sébastien Lebel, Andréanne Malackat, Émilie Pelletier et Karim Renno. **Directrice générale de l'AJBM :** M^{re} Catherine Quimet.

Tous droits réservés. Dépôt légal – Bibliothèque du Canada (ISSN 0838-0880) et Bibliothèque nationale du Québec. Dans l'EXTRAJUDICIAIRE, la forme masculine désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes. La rédaction se réserve le droit de ne pas publier un texte soumis ou de le réduire. Les textes publiés ne reflètent nullement l'opinion de la rédaction, ni de l'AJBM, mais bien celle de leurs auteurs. Convention de la Poste-publications No 40031782. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au : Secrétariat permanent de l'AJBM, Maison du Barreau, 445, boul. St-Laurent, Bureau RC-03, Montréal (Québec) H2Y 3T8. **AVIS :** Tout membre qui désire que son nom n'apparaisse pas sur la liste nominative que l'AJBM transmet occasionnellement à des tiers à des fins de prospection commerciale ou philanthropique doit en informer par écrit le Secrétariat permanent de l'AJBM à l'adresse ci-haut mentionnée.



ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTREAL

Index Scott des périodiques juridiques canadiens (ICLPL)* accessible sur www.caij.qc.ca

Plus de 20 000 articles de périodiques juridiques, répertoriés dans un peu plus de 130 revues canadiennes de droit, maintenant intégrés dans le catalogue de bibliothèques BIBLIO du CAIJ.

* Anciennement : Index to Canadian Legal Periodical Literature



Mot du président sortant



Veni Vidi Vici!

Antoine Aylwin, président sortant
aaylwin@fasken.com

Cinquante-quatre semaines plus tard, mon mandat à la présidence de l'AJBM se complète et nous pouvons être fiers de notre apport à la 111^e année de notre association.

Cette année, la thématique était l'excellence, plus précisément sous deux axes : la formation et la déontologie.

Du côté de la formation, l'AJBM a rempli sa mission : l'AJBM a offert 96 heures de formation pour 1755 avocats. Je tiens d'ailleurs à remercier les 114 conférenciers (incluant l'honorable juge Louis LeBel) qui ont accepté de venir partager leurs connaissances.

L'engagement de l'AJBM est clair : offrir de la formation adaptée à vos besoins à un excellent rapport qualité/prix pour remplir vos obligations de formation continue.

Du côté de la déontologie, nous avons consacré un numéro de l'ExtraJudiciaire au thème de la déontologie, et je me suis fait un devoir d'en faire la promotion à tous les nouveaux assermentés de cette année, notamment en leur rappelant l'article 2.00.01 de notre *Code de déontologie* :

« L'avocat doit agir avec dignité, intégrité, honneur, respect, modération et courtoisie. »

Je vous incite de nouveau à faire de cet article un credo et de vous faire un devoir de toujours surpasser les attentes de vos confrères et clients à cet égard. Il nous revient de faire en sorte que notre génération agisse de manière à mettre la courtoisie professionnelle de l'avant, à contre-courant de la tendance actuelle qui semble largement sous-estimer cette vertu.

Trois réalisations importantes ont marqué cette dernière année :

- La professionnalisation de l'AJBM par le biais de l'adoption de diverses politiques afin de structurer nos travaux et d'un travail important afin de modifier la préparation des rencontres du conseil d'administration;
- La conclusion d'une entente avec les trois facultés de droit montréalaises afin de permettre aux étudiants d'effectuer des stages d'observation dans le cadre de certains de nos services juridiques *pro bono*;
- La création du Comité des jeunes avocats, lequel aura comme fonction de conseiller le Conseil exécutif du Barreau du Québec sur les enjeux propres aux jeunes avocats.

Pour connaître le bilan de la dernière année plus en détail et savoir ce que la prochaine année vous réserve, je vous invite à consulter notre rapport annuel, accessible en ligne au <http://www.ajbm.qc.ca/fr/a-propos/rapports-et-documents>. Merci aux membres du conseil d'administration et aux collaborateurs pour leur travail bénévole et leur dévouement au courant de la dernière année, dont l'objectif était de vous offrir les meilleurs services et vous représenter de la meilleure façon qui soit.

L'an prochain, je continuerai à représenter l'AJBM, selon la tradition qui remonte à 1902, à titre de secrétaire du conseil du Barreau de Montréal, en plus de siéger au Barreau du Québec.

Merci de m'avoir fait confiance. J'espère que mes réalisations ont été à la hauteur de vos attentes.

Je suis fier d'être membre de l'AJBM et je vous laisse sur la citation suivante de Philippe Dumas : « Ce qu'il y a de meilleur dans l'avocat, c'est qu'il soit là quand il n'y a plus personne. » ■

Antoine Aylwin

Avis : les membres de l'AJBM ne sont pas membres de l'AJBQ

Nous avons été contactés par plusieurs personnes qui étaient confuses relativement à l'Association des jeunes Barreaux du Québec. Nous tenons à vous préciser que l'AJBM, tout comme le Jeune Barreau de Québec (JBQ), qui représente les jeunes avocats de la région de Québec, ne fait pas partie de cette fédération d'association de jeunes avocats.

Mot de la présidente



Joséane Chrétien, présidente
jchretien@osler.com

Soyons créatifs !

Quel beau thème pour amorcer ce mandat que celui de la famille !

La famille, source de réjouissance, de bonheur et de réconfort. La famille que l'on voudrait tantôt discrète, tantôt présente, constitue immanquablement l'un des éléments centraux de nos vies.

Et pourtant, malgré sa beauté et son importance, la famille se retrouve trop souvent propulsée à l'avant-scène d'une façon négative dans notre profession; moitié d'un tandem que l'on dit opposé; l'une des facettes du défi de la conciliation travail-famille.

Ce qu'il y a de profondément triste dans ce défi, c'est la qualification même du concept qui présuppose que l'on doit réconcilier nos vies professionnelles et familiales. Comme si ces deux facettes de notre mode de vie étaient par définition toujours en guerre; comme si inévitablement, il était impossible qu'elles s'harmonisent d'elles-mêmes.

Comment faire pour que ce défi laisse place à une cohabitation harmonieuse entre les besoins familiaux et professionnels d'un même individu, ici avocat ? Comment faire pour que le concept de conciliation disparaisse pour laisser place à la vie, tout simplement, avec tout ce que cela comporte ?

Nous avons pourtant des outils comme jamais pour y arriver ! Internet, Blackberry, téléphone portable. Toutes ces technologies qui devraient nous permettre d'accomplir pleinement toutes nos tâches de manière efficace. Les moyens technologiques sont à notre portée et des idées innovatrices, telles que le télétravail, le temps partiel et les horaires atypiques, ont déjà été proposées et adoptées avec succès par certains.

Malgré ces avancées apparentes, force est de constater qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, tel qu'en fait foi notamment une simple lecture des résultats du sondage tenu dans le cadre des états généraux de l'AjBM en 2009. Lors de ce sondage, 51 % des répondants se disaient prêts à accepter une diminution de salaire en contrepartie d'une diminution de leur charge de travail. De plus, 59 % des avocats, sexe et types de pratiques confondus, affirmaient que le fait d'avoir un enfant pouvait nuire à leur avancement professionnel. Ces pourcentages montent en flèche lorsque l'on isole les répondantes de même que les avocats qui œuvrent dans les grands cabinets, tous genres confondus.

De si hauts résultats devraient laisser présager une ère de changements. Pourtant, ceux-ci se font plutôt timides. Plusieurs jeunes avocats sentent toujours qu'ils doivent sacrifier leur carrière s'ils veulent avoir plusieurs enfants ou tout simplement leur accorder du temps. Certains plus âgés se plaignent d'avoir sacrifié leur famille au profit d'une carrière réussie.

Est-ce les avocats qui, vis-à-vis de ce défi de conciliation, n'oseraient pas mettre de l'avant des modèles d'affaires différents ?

Pour qu'un véritable changement s'opère, les suggestions de conciliation, ou plutôt de mode de vie, doivent venir de tous les avocats, et non uniquement de quelques-uns d'entre eux, le plus souvent les femmes. Il faut que la famille déborde de son cadre nucléaire pour redevenir une valeur essentielle à notre société, protégée et valorisée par tous et chacun d'entre nous.

D'ici là, tâchons de trouver et de proposer des solutions intéressantes pour tous : tant pour l'employeur, qui recherche la rentabilité, que pour l'avocat. Soyons créatifs et ouverts aux nouvelles idées.

À ce titre, l'AjBM s'est engagée à élaborer et à adopter un énoncé des meilleures pratiques des employeurs en matière de conciliation travail-famille. ■

Joséane Chrétien

Éditorial



Pierre-Luc Beauchesne, rédacteur en chef
pierre-luc.beauchesne@gowlings.com

Le temps redonné

Ne perdons pas de temps, posons-nous tout de suite la bonne question : lorsque j'aurai des enfants, est-ce que je voudrai travailler moins pour passer plus de temps avec eux ? Si la réponse est oui, nous devons faire des choix d'autant plus difficiles que le milieu, qui nous pousse toujours à être plus productifs et performants, y oppose une certaine résistance. Mais que voulons-nous au juste ?

Quand je me pose cette question, je me rappelle mon enfance et dans presque toutes les images qui me reviennent, ma mère ou mon père sont là. Les souvenirs avec ma mère sont plus nombreux, car elle avait cessé de travailler à temps plein pour s'occuper de moi. Elle venait me chercher à l'école primaire tous les midis pour que je mange à la maison, m'accompagnait à mes cours de natation, à la bibliothèque, m'amenait voir des expositions au musée ou au Jardin botanique. Quand je jouais dans le sous-sol, elle venait me porter du jus de pomme toujours dans le même verre.

Les soirs d'été, nous avions hâte que mon père revienne du travail. Nous sortions dehors, et quand je le voyais au bout de la rue, je courais vers lui. Il y a un souvenir avec mon père qui me revient plus souvent que les autres. Je devais avoir six ou sept ans et nous avions pris l'habitude, après le souper, alors que ma mère était partie donner ses cours du soir, d'aller faire des promenades de métro. Nous ne faisons rien d'autre que prendre le métro d'un bout à l'autre de la ligne verte. Pourquoi ? Je n'en ai aucune idée.

J'ai la réponse à la question du début. Je ne veux pas que le travail m'empêche de vivre des moments comme ça avec mes enfants. Je veux aller les chercher à l'école, dîner avec eux une fois de temps en temps et leur préparer des collations. C'est décidé, en me rappelant tout ce que mes parents ont fait pour moi, mon choix est fait.

C'est alors que je sens ma gorge se serrer. Je n'y avais jamais pensé avant ! Et mes parents dans tout ça ? Je les vois, une fois de temps en temps, surtout pour me réapprovisionner en sauce à spaghetti. Parfois, quand je travaille tard, ils viennent livrer la sauce à spaghetti directement dans le congélateur. Encore aujourd'hui, ils sont présents. Et moi, qu'est-ce que je fais pour eux ? Ma présence se limite souvent aux photos accrochées aux murs de la maison et à ma voix sur ma boîte vocale.

Je n'avais jamais réalisé que la conciliation travail-famille, c'est aussi de prendre le temps d'être là pour nos parents et de pouvoir leur redonner un peu, une toute petite partie, de tout ce qu'ils nous ont donné. Quand mon fils ou ma fille aura six ou sept ans et que mon père approchera de ses quatre-vingts ans, je voudrais partir de bonne heure du bureau pour leur faire faire, à tous les deux, des tours de métro.

Une autre année d'ExtraJudiciaire se termine ! Je tiens à remercier toute l'équipe, les journalistes, les correcteurs et notre graphiste, Nicole Ducharme, qui étaient là à chaque numéro. Un gros merci aussi à Marie Cousineau, Maude Perras et Véronique Guertin ; grâce à vous, les numéros de l'ExtraJudiciaire ont été meilleurs de fois en fois.

Bonne lecture et bon été à tous ! ■

Pierre-Luc Beauchesne

Mot du bâtonnier



Le but ultime

Marc Charbonneau, bâtonnier de Montréal
batonnier@barreaudemontreal.qc.ca

Il m'arrive souvent, en rentrant à la maison, de me retrouver devant un filet de hockey installé au milieu de ma rue. De petits Lafleur – ou Crosby, selon l'âge du lecteur – affrontent un père qui tente de défendre son honneur, sous le regard amusé de la mère et du petit dernier qui est dans ses bras. J'ai l'impression d'être 50 ans en arrière!

La famille du XXI^e siècle est-elle si différente ?

La conciliation travail-famille n'est pas chose simple. Il faut trouver la solution qui conduira au meilleur équilibre de l'individu, voire à la survie du couple.

C'est le défi que s'est lancé une jeune avocate, qui partageait récemment son expérience dans le cadre d'une émission diffusée à Télé-Québec. Elle expliquait qu'avec quatre jeunes enfants et un conjoint – également avocat –, elle devait trouver le moyen de concilier travail et famille. Cette recherche l'a amenée à fonder sa propre étude, ce qui lui permettait une plus grande flexibilité. Elle peut de cette façon offrir des services de qualité, sur une base ponctuelle et à son rythme. Cette avocate – que j'ai le plaisir de connaître – a su trouver SA solution. Au fil des ans, d'autres consœurs et confrères souhaitant plus de flexibilité ont choisi d'accepter les risques liés à ce genre de pratique et de se joindre à ce cabinet nouveau genre.

Chacun doit donc chercher SA solution, celle qui permettra d'atteindre l'équilibre.

Voilà pourquoi je profite de chaque cérémonie de prestation de serment pour rappeler aux nouveaux avocats, comme le font d'ailleurs les juges qui président ces cérémonies, de rechercher ce juste équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

Les conjoints doivent mettre tous leurs efforts dans la recherche de la solution qui conviendra le mieux à leur situation, en faisant preuve d'imagination. Un partage équitable des tâches quotidiennes, même les plus banales, contribue à l'équilibre. À ce chapitre, il est étonnant de constater à quel point la préparation d'un repas à deux, trois ou quatre, peut être source de plaisir. Ces moments précieux permettent de voir les enfants grandir, de mieux les connaître, de leur inculquer nos valeurs et surtout, de leur fabriquer des souvenirs précieux qu'ils chériront leur vie durant.

Le noyau familial, somme toute, n'a pas tellement changé. D'abord, on s'unit. Ensuite, on fait un, deux ou trois enfants (les plus téméraires en feront quatre, cinq ou six), à qui on tente d'inculquer des valeurs qui leur permettront de se développer dans le respect des autres. Enfin, ultimement, on bombe le torse de fierté devant leurs accomplissements, qui sont en quelque sorte le reflet de notre influence.

Alors, n'oublions pas l'essentiel : accordons-nous du temps pour accompagner ceux que l'on aime.

Sortons vite notre filet de hockey et visons enfin la bonne cible! ■

Marc Charbonneau

L'AJBM en vrac

LEGAL IT 4.0 Une version améliorée

Le droit et les technologies de l'information (TI) sont deux domaines très différents et complexes, qui se sont finalement mariés il y a quelques années au Québec par obligation. Ce phénomène a fait en sorte que la pratique de tout juriste québécois a évolué en corrélation avec le développement rapide des TI. Les 26 et 27 avril derniers, Legal IT a fait le point sur les avancées, nouvelles tendances et avantages des TI en lien avec le droit. « Si vous utilisez un ordinateur, cette conférence est pour vous » est ainsi devenue la devise de l'événement.

Legal IT est la conférence la plus importante au Canada sur les TI et leur potentiel pour le droit. Pour sa 4^e année, un contenu pour tous les goûts y fut présenté, en explorant de nouveaux territoires, tels que la cybercriminalité et le *cloud computing*. Il y a également été question de propriété intellectuelle, de preuve électronique et de web 2.0. Chaque année, le défi de taille est de trouver le juste équilibre entre avant-gardisme et aspects pratiques pour intéresser tant les nouveaux venus que les habitués à ce rendez-vous. Le succès de cet événement est facilement reconnaissable par sa popularité et par les commentaires élogieux reçus, tant de la part des participants que des conférenciers. L'édition 4.0 s'est avérée une version améliorée par ses séances simultanées, diversifiées et accessibles qui ont su plaire aux participants, notamment par ses conférenciers experts dans leur domaine respectif venant d'un peu partout en Amérique du Nord et par ses collaborateurs, partenaires et participants provenant de divers types d'organisations, faisant de la conférence un carrefour rassembleur exceptionnel.

Legal IT 4.0 remercie l'appui de ses nombreux partenaires : CAJ et Iron Mountain. Partenaires or : Legal



Suite, Robic, Silanis et SOQUIJ. Partenaires argent : CL Juridique, H&A ediscovery, Notarius, RR Donnelley et Stikeman Elliott. Partenaires bronze : Applied Discovery, Bowne, Lavery, Lexum et Spiegel Sohmer.

Le comité organisateur désire aussi remercier la cinquantaine de conférenciers, qui constituent l'essence même de l'événement, notamment l'honorable Yoine J. Goldstein (McMillan) et M^e Charles S. Morgan (McCarthy Tétrault), qui ont présenté les plénières d'ouverture.

Vous pouvez continuer d'échanger avec ces experts et les autres participants en adhérant à la communauté virtuelle sur <http://legalit.groupsite.com>.

« À mon avis, cet événement comporte un contenu d'une telle profondeur et un groupe de conférenciers si impressionnant qu'il justifie de voyager d'où que l'on soit sur la planète pour y assister. » – Ross Kodner (Wisconsin) ■



**Tournoi de golf conjoint du Barreau de Montréal
et de l'Association du Jeune Barreau de Montréal**



8 juillet 2010 - Club de Golf Le Diamant de Mirabel



*18 trous seront mis à notre disposition, permettant ainsi
à 144 joueurs d'y participer !*



Inscrivez-vous par Internet au www.ajbm.qc.ca
Faites vite, les places sont limitées !



L'AJBM en vrac

Morency remporte le tournoi de hockey cosom de l'AJBM

Le 10 avril dernier, plus de cinquante participants se sont donné rendez-vous au Centre sportif de l'UQAM afin de participer au tournoi annuel de hockey cosom organisé par l'AJBM.

Au cours de la journée, neuf équipes composées d'avocats et avocates provenant de différents milieux se sont livrées à une série de parties chaudement disputées. Au début du tournoi, chaque équipe disposait de trois parties assurées. Puis, malgré la fatigue qui commençait à s'installer, les joueurs des équipes encore en vie ont repris de plus belle pour le début des éliminatoires.

Même si elle en était à une première participation au tournoi de hockey cosom de l'AJBM, c'est l'équipe de Morency, société d'avocats qui a triomphé, lors d'une finale digne d'un septième match des séries contre l'équipe Papineau & Associés.

Et pour terminer cette journée consacrée au hockey, quoi de mieux qu'une soirée... de hockey! Fiers de leur performance lors du tournoi, plusieurs joueurs se sont réunis sur la terrasse du bar l'Abreuvoir afin de regarder la dernière partie disputée par les Canadiens de Montréal en saison régulière.

L'AJBM tient à remercier tous les participants, les bénévoles qui ont arbitré, de même que le commanditaire de notre événement, le Restaurant Mikes de la Place Versailles. ■



L'année de l'Éco-Comité en bref

Cette année, la présence active de l'Éco-Comité conjoint de l'AJBM et du Barreau de Montréal a témoigné de la préoccupation grandissante de la communauté juridique en ce qui a trait aux enjeux environnementaux. Cette année, à la suite de la création du logo « Avocats Verts », l'Éco-Comité a travaillé sur l'élaboration de fiches thématiques destinées à la communauté juridique, et ce, afin d'offrir des outils qui diminueront son empreinte environnementale. D'autre part, la troisième conférence annuelle gratuite, qui s'est tenue en mars 2010, a rassemblé plus de 50 personnes. Le conférencier invité, M. Daniel Normandin, du Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services, a présenté le travail de son centre de recherche et a mentionné les opportunités d'une analyse du cycle de vie des produits.

L'Éco-Comité a terminé l'année par la tenue de la 3^e édition du Colloque Droit, affaires et développement durable. À cet égard, le comité souhaite remercier les quelque 140 participants, de même que les conférenciers, qui ont fait de l'événement un incontournable pour les praticiens en environnement.

Soulignons également la participation de nos commanditaires, sans lesquels l'événement n'aurait pu avoir lieu : Sodavex, Loto-Québec, Recyc-Québec, Fasken Martineau, Daigneault Avocats inc., Golder et associés et ZéroCO2. ■

Photo prise le 7 mai 2010 lors du Colloque Droit, affaires et développement durable : 1^{re} rangée, de gauche à droite (3 conférenciers) : M^{re} Sébastien Lanctôt, M^{re} Ginette Bureau et M. Mustapha Ouyed. 2^e rangée, de gauche à droite (comité organisateur du CDADD) : M^{re} Pierre-Olivier Charlebois, Marie-Andrée Lévesque, Michèle Moreau, Anne-Marie Robichaud, Karine Gourde et Amélie Gabelier.



L'AJBM en vrac

Le congrès de l'AJBM

Une réussite sur toute la ligne!



Marie-Pierre Bédard, journaliste
mpbedard@donatimaisonneuve.ca

J'ai eu la chance, comme plusieurs d'entre vous, d'assister au congrès de l'Association du Jeune Barreau de Montréal qui se tenait les 13 et 14 mai derniers. Comme toujours, le congrès a permis aux jeunes et moins jeunes avocats d'assister à plusieurs formations intéressantes, mais aussi de socialiser dans une ambiance agréable.

La formation étant désormais la pierre angulaire de ce congrès, les conférences se devaient d'être intéressantes, mais également diversifiées afin de plaire à un public formé d'avocats œuvrant dans divers domaines. Ce but a été atteint par les organisateurs puisqu'il y en avait pour tous les goûts.

Jour 1

La formation donnée par M^e Nathalie-Anne Béliveau portant sur les clauses de non-concurrence en matière de vente d'entreprise et en matière d'emploi a été très appréciée par les congressistes. Même son de cloche du côté de la conférence portant sur le cadre juridique de la gestion de l'eau au Québec – les terres agricoles de M^e Katia Opalka.

Bien que je n'aie pas eu la chance d'assister à la conférence de M^e Jean Marois sur la médiation civile et commerciale, les jeunes avocats qui ont pu entendre les propos de M^e Marois ont particulièrement apprécié le contenu de cette formation.

On ne peut non plus passer sous silence le discours de l'honorable Michel Robert de la Cour d'appel du Québec, lequel a livré à l'assistance ses commentaires toujours pertinents et de circonstances.

Par la suite, j'ai pu assister à la pertinente rétrospective 2009 en droit des assurances présentée par M^e Jean Bélanger, un incontournable pour tout praticien du domaine des assurances.

Également, les congressistes ayant pu participer à la conférence de M^e Peter Kalichman sur la préparation d'un plan d'argumentation ont pu revoir certaines notions et avoir beaucoup appris lors de cette formation.

Se tenait finalement en soirée l'assemblée générale de l'AJBM. Nous vous rappelons que lors de cette première journée du congrès, les membres de l'AJBM étaient invités à voter pour les candidats appelés à former le nouveau conseil d'administration de l'AJBM.

Le cocktail des collaborateurs, qui se veut une occasion pour remercier les avocats et avocates ayant travaillé bénévolement pour l'AJBM, a suivi l'assemblée générale et a été très apprécié par les congressistes.



Le président sortant M^e Antoine Aylwin lors de l'assemblée générale.

Jour 2

La deuxième journée était aussi riche de formations en tout genre.

Dès 9h00, les participants ont pu choisir entre une conférence en droit de la famille donnée par l'honorable Nicholas Kasirer et une autre portant sur la comptabilité et les états financiers, cette dernière conférence ayant été présentée par les comptables agréés Jean-François Trépanier et Stéphanie Fournier. En somme, les deux conférences ont trouvé preneurs dans la foule de congressistes présents ce vendredi matin.

M^e Paul Martel a par la suite intéressé un grand nombre d'avocats lors de sa conférence portant sur les modifications à la *Loi sur les compagnies*. Les commentaires de M^e Martel ont été très appréciés et étaient, comme toujours, clairs et concis.

L'heure du lunch a été l'occasion, pour l'honorable Pierrette Sévigny et son conjoint M^e Richard McConomy, de nous entretenir sur la conciliation travail-famille. Les deux présentateurs nous ont fait part de leur expérience personnelle en la matière et d'anecdotes particulièrement loufoques sur la question, le tout agrémenté de photographies personnelles. Quelle belle idée! L'AJBM a profité de l'occasion pour présenter sa prise de position par rapport à la conciliation travail-famille.

Suite page 10

L'AJBM en vrac



M^{es} Dominique Tardif, ZSA, Virginie Arbour-Maynard et Guy Dionne.

En après-midi, j'ai pu assister à la conférence portant sur l'interrogatoire et le contre-interrogatoire des témoins experts où M^{es} Louis P. Bélanger et Marc-André Coulombe ont fait un retour sur certaines techniques, en compagnie du comptable agréé Jonathan Allard. Cette conférence a été ponctuée de mises en situation concrètes.

En après-midi, M^{es} Dominique Tardif, de ZSA, Virginie Arbour-Maynard et Guy Dionne ont présenté également la conférence Du CV à l'entrevue : trucs et astuces, qui a été l'occasion pour les participants d'obtenir de judicieux conseils en matière de recherche d'emploi.

Quant à la conférence sur les injonctions Anton Piller, Mareva et Norwich, nous soulignons l'excellent travail des conférenciers M^e Stéphane Richer, M^e Jeremy Wisniewski et Jean-François Legault, qui ont clairement différencié les trois types d'injonction dont il était question. Cette présentation fut très utile et a fait état des assises juridiques de chacune des injonctions.

Le Congrès s'est finalement terminé par le toujours apprécié banquet de l'AJBM, présenté cette année sous le thème des bulles. Les participants ont pu clore leurs deux journées de formation par une réception divertissante. Le repas était excellent et le vin bien choisi par le comité organisateur. L'idée du divertissement aux tables a été appréciée des convives, sans parler des prix de présence.

Il est aussi important de souligner l'hommage rendu à l'honorable François Rolland qui, il y a trente ans cette année, était président de l'AJBM.

En somme, on peut dire que le congrès a été une réussite sur toute la ligne. Bravo au comité organisateur! ■



M^e Gérald Tremblay et l'honorable Michel Robert, juge en chef du Québec.



Conférence en droit de l'emploi donnée par M^{es} Chantal Lamarche et Robert Bonhomme.

Photos : iintrigue.com

L'AJBM désire remercier ses partenaires majeurs pour leur soutien dans cette activité :

Banque Scotia, partenaire majeur de services financiers
CAIJ, partenaire majeur de formation juridique
CL Juridique, partenaire majeur
H&A Ediscovery, partenaire majeur en E-Discovery
La Personnelle, partenaire majeur en assurance vie et voiture
Raymond Chabot Grant Thornton
SOQUIJ, partenaire majeur

Merci aux commanditaires de l'événement :

Commanditaire or : Davies Ward Phillips & Vineberg,
Commanditaire argent : Borden Ladner Gervais,
Commanditaires bronze :
L'Association du Barreau Canadien, division du Québec
Gowlings
Osler, Hoskin & Harcourt

Merci aux membres du Comité organisateur :

M^{es} Natacha Lavoie, Andréanne Malacket, Catherine Ouimet, Gabrielle Dorais, à la permanence de l'AJBM, ainsi qu'au Comité formation.

Espace partenaire

Index Scott des périodiques juridiques canadiens



Le CAIJ (www.caij.qc.ca) constitue un partenaire privilégié du milieu juridique en matière d'organisation et de diffusion de l'information juridique. Voici quelques-uns des outils offerts par le CAIJ qui peuvent s'avérer particulièrement utiles pour les avocats et avocates pratiquant en droit de la famille.

INDEX SCOTT DES PÉRIODIQUES JURIDIQUES CANADIENS

En juin 2009, le CAIJ a acquis l'Index to Canadian Legal Periodical Literature (ICLPL). Cet index, qui sera désormais connu sous le nom de Index Scott des périodiques juridiques canadiens / Scott Index to Canadian Legal Periodical Literature, répertorie un peu plus de 20 000 articles de périodiques juridiques publiés dans une centaine de revues canadiennes, dont les revues suivantes en droit de la famille :

- Annual Review of Family Law;
- Cahier trimestriel de droit de la famille Canada / Canadian Family Law Quarterly;
- Reports of Family Law (6th) / Recueil de jurisprudence en droit de la famille (6^e);
- Revue canadienne de droit familial / Canadian Journal of Family Law;
- Développements récents en droit familial;
- Revue scientifique de l'AIFI (Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées);

Entièrement bilingue, l'Index est accessible par le biais du catalogue de bibliothèques BIBLIO et vous permet, lorsque disponible, d'avoir accès au texte intégral des articles et commentaires d'arrêts en droit provincial et fédéral.

TOPO : LA BANQUE DE QUESTIONS DE RECHERCHE

Vous désirez savoir si un enfant majeur vivant en concubinage peut demander une pension alimentaire à ses parents ou connaître les sources utiles à consulter en

matière d'adoption ? TOPO est une base de connaissances qui identifie les sources législatives, jurisprudentielles et doctrinales permettant d'orienter une recherche. Sur les quelque 2 200 questions de recherche qu'on y retrouve, un peu plus de 200 sont consacrées à des sujets en droit de la famille, tels que :

- Adoption
- Autorité parentale
- Conjoint de fait
- Divorce et séparation de corps
- Filiation
- Garde et droit d'accès aux enfants
- Mariage
- Médiation familiale
- Patrimoine familial

THEMA : UNE VEILLE INFORMATIONNELLE EN DROIT DE LA FAMILLE

À la fois portail d'information juridique et outil de veille, THEMA couvre 18 sujets de droit dont le droit de la famille. Grâce à cet outil, il vous est possible de retrouver les nouveautés en législation québécoise et fédérale, les arrêts de la Cour suprême du Canada, les parutions récentes en doctrine de même que des conférences et autres événements de formation spécialisés en droit de la famille. Vous avez également accès à différents outils et formulaires tels que les formulaires de fixation des pensions alimentaires pour enfants, les tableaux des taux d'indexation des pensions alimentaires ainsi que plusieurs autres documents pertinents. ■

Sans juge ni témoin

DÉPRESSION, STRESS, DÉPENDANCE

PAMBA

Programme d'Aide aux Membres du Barreau du Québec, à leurs conjoints
et aux stagiaires et étudiants de l'École du Barreau www.barreau.qc.ca/pamba

Montréal : 514.286.0831
Extérieur : 1 800.74PAMBA

Espace partenaire

Le milieu juridique, une grande famille? Oui, et chhhhut!



M^{re} Dominique Tardif
Directrice - Bureau de Montréal
ZSA Recrutement Juridique
dtardif@zsa.ca

Vous me l'accorderez, ça y ressemble, à une famille : il y a les grands rassemblements, les débats qui s'enflamment et le sentiment d'appartenance qui nous y attache. Il y a ceux qu'on admire et qui nous inspirent, puis il y a ceux qu'on tolère. Il y a aussi les ragots et les rumeurs, les choses que l'on dit à voix haute et celles que l'on préfère garder pour soi.

Comme dans une grande famille, le monde juridique a non seulement ses racines profondes, mais aussi des ramifications étendues qui permettent aux secrets de voyager à un rythme souvent plus rapide que celui que l'on voudrait bien imaginer. Tout ne finit certes pas par se savoir, il est vrai, mais il faut tout de même faire preuve de vigilance pour s'assurer que les confidences restent derrière des portes closes.

Si vous cherchez un nouvel emploi, identifiez d'abord les personnes de confiance auprès de qui vous épancher. Le processus, on le sait tous, est lourd de remises en question, d'hésitations et de longues périodes d'attente. Le soutien de votre entourage est en ce sens salutaire et facilite la transition, mais encore faut-il savoir à qui se confier. Bien choisir, c'est identifier quelqu'un qui vous connaît et qui sait ce qui vous convient – ou non. C'est identifier quelqu'un qui aura une connaissance suffisante du milieu pour pouvoir jeter un regard critique sur vos options professionnelles, pour discuter avec vous des avantages et inconvénients de chacune, de la culture interne du cabinet convoité, de la position qu'occupe l'entreprise au sein de son industrie ou encore des qualités nécessaires pour garantir votre ascension. Rappelez-vous que plus le cercle

des élus est restreint, plus vous contenez les risques que vos intentions soient connues.

Le même principe vaut quant aux approches que vous faites auprès d'employeurs potentiels. Déterminez, dans un premier temps, à qui il faut parler. Aussi prêts à vous aider que puissent être vos connaissances et amis, il reste que les décideurs en matière d'embauche ne sont en général pas ceux du même niveau d'expérience que vous. Si vous êtes préoccupé par la confidentialité de vos démarches, évaluez si vous gagneriez à être directement mis en contact avec la personne responsable, plutôt que de voir votre *curriculum vitae* passer successivement entre les mains de quelques intervenants, quitte à utiliser vos précieux contacts internes plus tard dans le processus, s'il y a effectivement une ouverture de poste.

Le réseau juridique est étendu, mais petit en même temps. Sachez en tirer habilement les ficelles et gardez le secret la prochaine fois que quelqu'un vous glissera à l'oreille une phrase commençant par « ne dis à personne ce que je m'appête à te dire, mais... » comme il arrive souvent qu'on le fasse en famille! ■

► Les Express 2.0 Toute la lumière sur l'actualité juridique!

Rendus possibles grâce au travail rigoureux de l'équipe des juristes de SOQUIJ, les Express 2.0 sont disponibles sous forme de deux bulletins électroniques sur mesure, **L'Express** et **L'Express Travail**. Ils vous offrent toute l'actualité jurisprudentielle, législative et doctrinale dans votre domaine de droit, au quotidien.

Les Express 2.0 comprennent:

- Des signalements quotidiens ou hebdomadaires;
- Des fonctions de sélection et de tri;
- Des hyperliens vers les textes intégraux;
- Plus de décisions et de chroniques accessibles; par courriel, par fil RSS ou en ligne;
- Et bien plus encore!

Pour plus d'informations, communiquez avec le service des abonnements au 514 842-8745 (option 2), sans frais au 1 800 363-6718, par courriel à abonnements@soquij.qc.ca ou visitez

soquij.qc.ca.



Espace partenaire

La rétroactivité des ordonnances alimentaires



Société québécoise
d'information juridique



M^r David Habib,
conseiller juridique, SOQUIJ

La rétroactivité d'une ordonnance alimentaire peut-elle excéder la limite d'une année fixée par l'article 595 du *Code civil du Québec* (C.c.Q.)? La Cour d'appel a récemment conclu¹ qu'il était possible d'écarter l'application de cette disposition pour plutôt recourir aux critères élaborés par la Cour suprême dans la quadrilogie *D.B.S. c. S.R.G.*; *J.J.W. c. T.A.R.*; *Henry c. Henry*; *Hiemstra c. Hiemstra*².

Lors de leur divorce, survenu en 1996, les parties se sont entendues pour que la mère exerce la garde de leurs enfants et le père s'est engagé à divulguer tout changement dans sa situation financière. Dans les années qui ont suivi, il a toujours payé la pension alimentaire prévue à la convention, mais il n'a jamais informé la mère de l'augmentation de ses revenus, qui, de 2002 à 2008, sont passés de moins de 15 000 \$ à 48 800 \$. En janvier 2009, la mère a présenté une requête pour que la pension alimentaire payable soit fixée rétroactivement à la date du changement de la situation financière du père.

La juge saisie du dossier en première instance³ s'est appuyée sur la quadrilogie, dans laquelle la Cour suprême avait élaboré quatre critères à analyser dans le contexte d'une demande de rétroactivité. Selon cette dernière, il y aurait lieu de prendre en considération la raison pour laquelle le parent créancier a tardé à présenter sa demande, le comportement du parent débiteur, la situation antérieure et actuelle de l'enfant visé de même que les difficultés qu'occasionnerait une ordonnance rétroactive au parent débiteur. Considérant que l'attitude du père avait été inacceptable et inexcusable et qu'il n'avait pas rempli ses obligations en tant que parent, la juge a calculé le total des sommes que le père aurait réellement dû payer au fil des années et a condamné ce dernier au paiement de 28 640 \$, soit les arrérages de pension alimentaire accumulés depuis 1996.

En appel, le père a invoqué l'article 595 C.c.Q., qui limite la rétroactivité à une année. La Cour d'appel a écarté l'application de la disposition invoquée, arrivant à la conclusion que les jugements en révision de pension alimentaire pour enfants, avec effet rétroactif de plusieurs années, sont en certains cas justifiés. Cela était dû, d'une part, au fait que le fondement ancien de la non-rétroactivité était devenu moins évident avec le temps et surtout, d'autre part, au fait que le non-respect fautif d'une ordonnance de divulgation par un parent constituerait une fin de non-recevoir à ce qu'il puisse demander à bénéficier de la limite prévue à l'article 595 C.c.Q.

En l'espèce, la Cour d'appel a confirmé qu'une rétroactivité de plus d'une année était justifiée. Elle a toutefois retranché une partie des arrérages accordés en première instance car, selon elle, la rétroactivité n'était justifiée qu'à partir de 2003, lorsque le père a omis de divulguer les changements dans sa situation financière. ■

1 *Droit de la famille* – 10234 (C.A., 2010-02-09), 2010 QCCA 236, SOQUIJ AZ-50606633, 2010EXP-718, J.E. 2010-387.

2 [C.S. Can., 2006-07-31], 2006 CSC 37, SOQUIJ AZ-50385583, J.E. 2006-1543, [2006] 2 R.C.S. 231.

3 *Droit de la famille* – 091566 (C.S., 2009-06-25), 2009 QCCS 2957, SOQUIJ AZ-50563107.



Votre groupe fait de vous quelqu'un de privilégié



Grâce au partenariat entre l'Association du Jeune Barreau de Montréal et La Personnelle, vous avez accès à une assurance auto qui vous permet de préserver la valeur de votre voiture plus longtemps et d'éviter les soucis financiers.

Demandez une soumission :

1 888 GROUPES

(1 888 476-8737)

lapersonnelle.com/ajbm

® Marque déposée de La Personnelle, compagnie d'assurances.



Sous la loupe

ENFANT [ăfă] n. du latin *infans* « qui ne parle pas »¹



Charlotte Larose, journaliste
clarose@m-x.ca

L'UNICEF estime à 2,2 milliards le nombre d'enfants dans le monde. Ils constitueraient donc environ le tiers de la population totale. Malgré cette représentativité importante, les enfants n'ont vu leurs droits globalement reconnus et protégés qu'en 1989, au moment de l'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant par l'Assemblée générale de l'ONU, soit 30 ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme. Avec ses 193 ratifications, il s'agit du traité de droit humanitaire le plus largement entériné de l'Histoire².

Les premiers articles de la Convention fixent l'âge de la majorité à 18 ans et prévoient un engagement des États à respecter les droits qui y sont énoncés et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction. Cette convention énonce également le concept de l'intérêt supérieur de l'enfant à son paragraphe 3(1), lequel stipule que « [d]ans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale ».

Les droits protégés par la Convention comprennent également le droit d'être enregistré à la naissance, d'avoir un nom, une nationalité, de connaître ses parents et d'être élevé par eux³, le droit à l'éducation et l'obligation pour les États parties de rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous⁴, ainsi que le droit d'être protégé contre l'exploitation économique⁵. L'article 31 énonce en outre la reconnaissance à tous les enfants du droit de jouer.

Au Québec, la *Loi sur la protection de la jeunesse*⁶ (LPJ) fut adoptée en 1977 afin de protéger les enfants dont la

sécurité ou le développement est ou pourrait être compromis. La Direction de la protection de la jeunesse, créée en 1979, assure l'application de cette loi et les causes qui en découlent sont portées devant la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec⁷.

Si le droit international et la loi québécoise prévoient le droit de l'enfant d'être entendu dans les procédures judiciaires l'intéressant⁸, la mise en application d'un tel droit n'est pas toujours évidente. Au Québec, certains avocats se spécialisent dans la représentation d'enfants pour assurer que ceux-ci aient une voix. M^e Robert Hamel, avocat à l'Aide juridique de Montréal, est l'un de ceux-là. Il représente des enfants devant la Chambre de la jeunesse dans le cadre de dossiers de protection.

Lorsqu'un tel dossier est soumis au tribunal pour adjudication, M^e Hamel explique qu'il existe alors deux types de mandats pour les avocats à l'enfant, à savoir conventionnel ou légal. Il précise que s'il s'agit d'un mandat conventionnel, l'avocat ne pourra pas déroger aux demandes de son client alors que, dans un mandat légal, il le pourra si l'intérêt de ce dernier ne correspond pas à son désir. M^e Hamel mentionne que l'âge de l'enfant ne permet pas toujours de



CENTRE DE RECHERCHES
ET D'ANALYSES SUR LES CORPORATIONS
DIVISION DE DAVIS • HENDERSON

514.861.2722 / 1.800.361.5744

WWW.CRAC.COM



tracer une limite claire entre les deux types de mandat. « C'est la crise existentielle de l'avocat à l'enfant », nous dit M^e Hamel. Pour lui, il s'agit surtout de vérifier si l'enfant a verbalisé ses demandes et s'il est en mesure de fournir des explications.

Lors de l'entrevue initiale, l'approche à adopter avec un enfant sera plus ou moins facile selon l'âge de l'enfant. En effet, M^e Hamel précise que c'est habituellement plus simple avec les adolescents. Il poursuit en expliquant : « Lorsque nous les rencontrons, les enfants ont généralement déjà raconté à maintes reprises leur histoire. Ils ont pu en parler à un professeur, puis à un policier et à un travailleur social. Il arrive donc souvent qu'ils ne veulent plus en parler. Il importe alors de créer un lien de confiance et de s'assurer qu'ils comprennent bien notre rôle. » Généralement, M^e Hamel rencontre les enfants à partir de cinq ou six ans. Sinon, sauf dans des circonstances particulières, les enfants en très bas âge ne sont pas rencontrés par leur avocat.

En vertu de la LPJ, l'enfant de moins de 14 ans est présumé apte à témoigner, mais le tribunal peut l'en dispenser. Lorsqu'un enfant témoigne, il le fait sur promesse de dire la vérité. M^e Hamel souligne que les juges peuvent permettre une certaine latitude dans le cadre de témoignages d'enfants et il explique que pour bien préparer un enfant à témoigner, il faut surtout s'assurer qu'il comprenne bien ce que signifie dire la vérité. M^e Hamel nous dit qu'avec les adolescents, la préparation peut aussi impliquer des simulations de contre-interrogatoire.

Dans les dossiers de protection où agit M^e Hamel, les parties, soit l'enfant, ses parents et la DPJ, présentent chacune leur interprétation de l'intérêt de l'enfant et c'est

au juge de décider laquelle devrait prévaloir ou parfois d'en ordonner une autre. Il arrive aussi que les parties sou-

mettent une suggestion de consentement au juge. L'importance de l'avocat à l'enfant est d'être indépendant par rapport aux avocats des parents et de la DJP. M^e Hamel se réjouit d'ailleurs que ce rôle fasse l'objet d'une reconnaissance de plus en plus grande auprès de la magistrature. Il attribue notamment cela à l'évolution du droit international relatif aux droits des enfants. M^e Hamel note également que la nature des cas faisant l'objet de ses dossiers est influencée par les développements médicaux et scientifiques, mais également ceux des sciences sociales et de la psychologie, grâce auxquels il est plus facile de comprendre et repérer les enfants vivant des situations à signaler.

M^e Hamel nous a confié en terminant que bien qu'il s'agisse d'une pratique où le maintien de l'équilibre émotif est un grand défi, la représentation

des enfants lui apporte une très grande valorisation personnelle et professionnelle. ■



M^e Robert Hamel

1 *Le Petit Robert*.

2 L'article 37 stipulant que les enfants ne doivent être soumis ni à la peine capitale ni à l'emprisonnement à vie est un des obstacles invoqués par les États-Unis pour justifier qu'ils soient, avec la Somalie, parmi les deux seuls pays n'ayant pas encore ratifié la Convention. En 2005, les États-Unis ont finalement aboli la peine de mort pour les enfants, mais pas la prison à vie et ils n'ont toujours pas ratifié la Convention.

3 Par. 7(1).

4 Art. 28.

5 Art. 32.

6 L.R.Q., chapitre P-34.1.

7 Anciennement, le Tribunal de la jeunesse.

8 Art. 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant et art. 6 de la LPJ.


DIMITRI KALACHNIKOFF
 VIE | AMOUR | ART | PHOTOGRAPHIE
 www.kalachnikoff.com
 info@kalachnikoff.com
 Tel.: 514. 777.4644

**Avocats - Agents de brevets
et de marque de commerce**

ligne directe: 514-879-1212
télécopieur: 514-954-1905


**BORDEN
LADNER
GERVAIS**

Borden Ladner Gervais S.R.L. S.E.N.C.R.L.
 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 900
 Montréal (Québec) Canada H3B 5H4
 www.blgcanada.com

Sous la loupe

Babies and the law:

Mutually exclusive or dynamic duo?



Julie Vespoli, journaliste
julie.vespoli@libero.it

On March 31, 2010, upon signing the *Déclaration de Principe conciliation travail-famille*, significant officials of our judiciary system renewed their commitment to mobilize the legal community toward a more wholesome practice.¹

According to M^e Pasquale Vigneau, Secretary and Equity Advisor of the Comité de la conciliation travail-famille at the Barreau du Québec, noticeable societal changes have come to affect the legal practice in recent years: a significant amount of women have entered the profession and family structures have also changed. While young practitioners are having children, we are also facing an increasingly aging population and both men and women need an equal share in a balanced lifestyle.

The following professionals took the time to share their experience on the issue.

The Self-employed Attorney: M^e Julie Chenette does it "her way"

M^e Julie Chenette has been practicing law for 20 years in litigation at a national firm, time during which she became a partner and had two children. They are now 12 and 15 years old. Three years ago, Julie decided it was time to start up her own litigation boutique.

She did not start up her firm because she was leading an unsatisfactory family life. In fact, she spends just as many hours at work now as she did at that firm. Julie describes herself as a career woman, a woman who cannot be a good mother if she is not leading a satisfying career.

To her, being a good mom is being a teacher, guiding her children. She is not what we call the "mothering type". She is comfortable with her career choice; she does not go to work with a sense of guilt. Julie believes that children pick up on their parents' state of being. "If I am a happy person, my children will pick up that happiness", she says. Her children have never expressed a need to be mothered more or to have her more readily available.

In her opinion, women must assess what best fits their needs and they must make their choices confidently, without feeling pressured by the stereotypes. In her practice as a lawyer, she has seen some female colleagues hesitating to change their career path to spend more time with their kids, while others, having chosen to invest more in their career, have felt pressured to be what is traditionally perceived as the "good mom".

Julie agrees that national firms have historically been structured according to a masculine framework and that in a new structure, there needs to be a sort of "meshing of male and female values". Many women do not derive their sense of accomplishment from monetary rewards and contribute in ways different from the traditional model.

She believes that national firms are reviewing the historical model. However, because female values and contributions are difficult to quantify in monetary terms, it is difficult to



POUR VOUS

RECHERCHES DE NOMS
ET DE MARQUES
DE COMMERCE

FOURNITURES
JURIDIQUES

DROIT DES
SOCIÉTÉS/COMPAGNIES

651, rue Notre-Dame O.
3^e étage
Montréal (Québec)
H3C 1J1

514.393.9900
1.800.668.0668
www.marquedor.com



marque d'or

implement new organisational and compensation structures. This will take time and women must keep pushing in order to make that part of the marketplace satisfying for them.

National Firms: A look at McCarthy Tétrault

Family-work issues are tackled on two levels at McCarthy Tétrault. At the national level, the Diversity Task Force seeks to ensure female attorneys are retained and makes policies and recommendations regarding various diversity issues in the firm.

M^{re} Chantal Tremblay has two children and is the Quebec representative of the Diversity Task Force at McCarthy. She says that family and work balance is an issue examined by the committee and she recognizes the positive effects flexible family policies have, especially when it comes to retaining female attorneys. She also sees how women derive a strong sense of accomplishment when they "give back", that is, when their work includes a human component.

At a regional level, the firm has a parental support program that assists new parents and/or their partner by providing the services of a professional consultant who aids the parent's reintegration to the firm after a leave.

A "Maternity Leave Buddy" is also available. The "Buddy" is a colleague that keeps the attorney on leave up to date with the firm's affairs. The "Buddy" also helps the attorney reintegrate the work force at the end of the leave.

As for flex time, it is arranged on a case by case basis and is negotiated annually. The firm also has a "Parental Leave Toolkit" which provides new parents with a host of information that can assist attorneys with common issues that may arise before, during, or after their leave.

The Semi-public Sector

M^{re} Véronique Girard is the mother of two children. Between time spent at work and with her family, she also makes time to mentor young attorneys as part of the Professional Support and Mentoring Program of the Barreau de Montréal.

Véronique has been a corporate counsel for Héma-Québec for 10 years. Prior to her current job, she has worked at a national firm for three years. She prefers the corporate

culture and derives a sense of accomplishment from her job because it corresponds to her values.

She appreciates that the focus has shifted away from the pressure of billing performance, and prefers placing all her focus on a job well done as well as on the human value of her work. Although there is always room for improvement, she says she feels very satisfied with the balance she has established between work and family life.

At Héma-Québec, she was able to take a one year maternity leave. For 20 weeks during the leave, the employees receive 100% of their salary: the company compensates what is not paid by the provincial parental insurance program during that period. Although teleworking is not permitted, the committee responsible for work-family life balance is looking at establishing a policy for reducing working hours (for example, working four days a week instead of five, with applicable salary reductions). ■

The Barreau du Québec

The APTA program

The Barreau du Québec helps self-employed attorneys that take a parental leave following a new birth or adoption by contributing \$1,500 monthly to pay for their office operational expenses. This payment complements the provincial government's parental insurance plan.²

Baby Bonus

Any attorney that has newly given birth or adopted a child or whose spouse has given birth or adopted a child and takes a minimum six weeks parental or maternity leave, is entitled to receive, upon request, a donation equivalent to 50% of the annual membership fees applicable for the fiscal year during which the child was born or adopted.³

- 1 You can read the Declaration at <http://www.barreau.qc.ca/pdf/medias/positions/2010/20100331-travail-famille.pdf>.
- 2 For more information, call 514.954.3494 or visit <http://www.barreau.qc.ca/avocats/services/assistance-parentale/index.html>.
- 3 See the Barreau du Québec website at <http://www.barreau.qc.ca/avocats/services/assistance-parentale/index.html> or contact Ms. Sylvie Lussier at 514.954.3417 or 1.800.361.8495 Ext. 3134.

JurisClasseur Québec

Personnes et famille **Nouveau !**



Cet ouvrage constitue une référence incontournable et une source essentielle sur ces deux sujets. On y traite des dispositions contenues dans les livres I (Personnes) et II (Famille) du Code civil du Québec, de la Loi sur le divorce, de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires ainsi que des articles pertinents du Code de procédure civile.

ISBN : 9780413462379

Faillite, insolvabilité et restructuration **Nouveau !**



Cet ouvrage traite de façon exhaustive du droit de la faillite et de l'insolvabilité tel qu'il se pratique au Québec, selon la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la Loi sur les arrangements avec des créanciers sous protection, le Code civil du Québec et le Code de procédure civile du Québec, de même que les autres lois en matière de liquidation et de procédures collectives.

ISBN : 9780413462477

Profitez de L'ÉVALUATION GRATUITE de 30 jours!

Commandez dès maintenant! www.lexisnexis.ca/bookstore 1-800-668-6401

Mentionnez le **code de réservation 3306** lorsque vous placez votre commande.

SOLUTIONS COMPLÈTES POUR LA GESTION DE LA PRATIQUE

Développement de la clientèle Solutions de recherche Gestion de la pratique Services de soutien aux ressources juridiques

LexisNexis®

LexisNexis et le logo LexisNexis sont des marques déposées de LexisNexis Properties Inc. Tous droits réservés. Les autres produits ou services mentionnés peuvent être des marques de commerce ou des marques déposées appartenant à leurs propriétaires respectifs. © 2010 LexisNexis Canada Inc. Tous droits réservés.

Art de vivre

CPE : Conciliation Parents-Enfants



Sonia Labranche, journaliste
slabranche@gmmq.com

Source de tension et de stress, la conciliation travail-famille peut devenir une tâche ardue. Nous vous proposons deux garderies gouvernementales à prix modique qui ont comme mission première d'être le prolongement de la famille. En plus d'un accueil chaleureux, ces deux centres de la petite enfance ont comme avantage d'être à proximité des lieux de travail des juristes.

CPE LE PETIT PALAIS

Créé en 1989 à l'initiative de fonctionnaires qui désiraient ouvrir une garderie pour les employés de la justice, Le Petit Palais offre maintenant 120 places divisées dans deux installations, l'une située près du palais de justice de Montréal et l'autre, près de l'hôtel de ville.

Le Petit Palais offre une priorité sur la liste d'attente aux fonctionnaires du palais et de l'hôtel de ville, mais aussi aux membres de l'AJBM. En effet, 25 enfants dont les parents sont membres de l'AJBM ont bénéficié d'une place à cette garderie au cours des trois dernières années.



Les enfants de trois mois à cinq ans bénéficient d'un accueil chaleureux par les 24 éducatrices à compter de 7 heures. Après une collation de fruits, les activités des enfants commencent :

bricolage, activités extérieures, promenade des poupons. Arrive l'heure du dîner, les enfants peuvent se régaler de nourriture maison préparée par les deux cuisinières. Sieste au besoin, collation d'après-midi, activités intérieures ou extérieures, les parents viennent récupérer les petits avant 18 heures. Soirée folie de 18 à 22 heures aux deux semaines, papa et maman peuvent travailler un peu plus tard au bureau et aller souper dans le Vieux-Montréal : pas besoin de trouver une gardienne !

Bref, pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple ?

CPE PLACE VILLE-MARIE

Ouvert de 7 heures à 18 heures, 12 éducateurs spécialisés s'occupent d'une soixantaine de petits lions et de petits singes. En effet, le thème de cette année est la jungle ! On y accueille les petits âgés de dix mois jusqu'à cinq ans dans cinq salles aménagées, dont une pouponnière et un gymnase se transformant aussi en salle de théâtre à l'occasion.

Le CPE Place Ville-Marie est sensible à la diversité culturelle. En plus d'avoir des éducateurs parfaitement bilingues (dont certains parlent même l'italien et l'espagnol), le CPE a éradiqué le porc de son menu, notamment afin d'éviter que les enfants soient ostracisés.

Le point le plus important à relever est la priorité sur la liste d'attente dont bénéficient les employés de la Place Ville-Marie. Malgré tout, soyez avisés que le délai d'attente est un minimum de deux ans pour une place à sept dollars. Ce prix comprend dix heures de service de garderie, le repas pour le dîner, la collation et le matériel pédagogique.

Axé sur la responsabilisation des enfants, l'apprentissage et la diversité, les petits partent à la découverte du monde. Qui sait, ces derniers seront peut-être nos futurs Christophe Colomb !



Art de vivre

À bas la malbouffe, bonjour les petits plats!



Luana Ann Church, journaliste
luana.church@lemeac.com

Manger en famille relève souvent de l'exploit. Hélas, le manque de temps favorise l'apparition des repas-minute et les repas en famille tendent à perdre du terrain face aux solutions de facilité et de rapidité. Rassurez-vous, l'ExtraJudiciaire vous offre des solutions simples et... goûteuses!

LILI CAFÉ ET CIE

Amélie Léveillé et Claude Rossignol vous accueillent au Lili Café et cie, où vous pourrez déguster votre dose quotidienne de caféine (et toutes ses déclinaisons) dans un environnement adapté aux tout-petits. Plus qu'un simple café, Lili Café et cie vous propose toute une gamme de produits et de services, dont des alternatives écologiques et efficaces aux besoins de maman et de bébé. Ainsi, en grignotant un muffin fait maison, vous

pourrez vous procurer des soins corporels biologiques pour bébés et jeunes enfants (shampooing, nettoyant pour le corps et crème) faits au Québec, ainsi que faire le

plein d'articles liés à l'allaitement (tabliers, serviettes et coussins). En plus de cette micro boutique dédiée à faciliter la vie des parents, vous trouverez un coin café et une aire de jeux à faire pâlir d'envie toutes les salles de jeux Ikea. Bien que Lili Café et cie ne soit pas à strictement parler un resto, de légers dîners sont offerts et la carte de petites gâteries pourra satisfaire votre dent sucrée pendant que votre enfant s'amusera dans un environnement ludique et sécuritaire. C'est donc un rendez-vous du mardi au samedi au 650, rue Fleury Est à Montréal. Le site web www.lilicafe.ca vous propose d'ailleurs une visite vidéo virtuelle du café.



Photo : Les pages en lignes

MINI TRAITEUR

Pour des petits plats au sens classique du terme, nous vous soulignons les services gastronomiques offerts par Mini Traiteur. Cette entreprise québécoise fondée en 2007 offre aux familles des plats préparés sans sel, sans agent de conservation, sans œuf et sans lait, mais gorgés de saveurs. Les menus varient selon les saisons et sont à base de viandes, poissons, tofu et légumineuses en plus de se décliner en deux catégories soit « Purées Bébé Traiteur » et « Morceaux 12 mois ». Avec des recettes telles que la casserole de bison, le délice de saumon et patates douces ou encore le poulet gourmet, il y a fort à parier que vous enviiez votre petit dernier! Les plus grands ne sont pas pour autant laissés pour compte, car Mini

Traiteur propose également des recettes pour les grands telles que le filet de tilapia biologique et sa mousse de poires et aubergines ou encore l'escalope de veau, champignons et aubergines. Vous pouvez vous procurer ces petits plats et bien d'autres directement à la boutique Mini Traiteur et les faire réchauffer à votre guise. Il est possible de les consommer sur place, mais l'espace est restreint, soyez-en avertis! Le concept vous plaît? Dirigez-vous à la Boutique Mini Traiteur au 4591A, avenue Papineau, à Montréal (www.minitraiteur.ca).



Photo : Mini Traiteur

Finalement, si l'idée de vous déplacer vous plaît moins, sachez que la chef Caroline Ross vous livre à domicile des repas délicieux, sains et économiques selon votre horaire. Vous n'avez qu'à choisir vos préférences et le nombre de portions. Les plats livrés seront prêts à être dégustés. Reste à savoir si vous oserez dire que ce n'est pas vous qui avez cuisiné... BonCBon, www.boncbon.com, 514.358.2669.

À NOTER À VOTRE AGENDA

JUIN 2010

DÎNER-CONFÉRENCE

L'assurance et les vices cachés

Conférencier : M^e Hugues Duguay,

Robinson Sheppard Shapiro

Lieu : Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier,

100, rue Notre-Dame Est

Heure : 12h15 à 14h00

9

PRIX DE L'ORATEUR DE L'AJBM (FRANCOPHONE)

Lieu : Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier,

100, rue Notre-Dame Est

Heure : 18h00 à 20h30

9

COURS DE FORMATION

L'état du droit sur le congédiement en droit québécois

Conférencier : M^e Gilles Trudeau, S.J.D.,
doyen de la faculté de droit de l'Université

de Montréal et professeur titulaire

Lieu : Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier,

100, rue Notre-Dame Est

Heure : 18h00 à 21h00

15

JUIN 2010 (SUITE)

YBAM ENGLISH ORATORY COMPETITION

Lieu : Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier,

100, rue Notre-Dame Est

Heure : 18h00 à 20h30

16

JUILLET 2010

LE TOURNOI DE GOLF CONJOINT DU BARREAU DE MONTRÉAL ET DE L'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

Lieu : Club de golf Le Diamant

10466, Montée Clément, Mirabel

Heure : 11h00

8

EXTRAJUDICIAIRE

Prière de recycler après lecture

Davies Ward Phillips & Vineberg
admire et encourage l'esprit
innovateur des jeunes avocats de
chez nous.

Ce sont eux qui assurent un avenir
dynamique à notre profession.

INNOVATEURS

MONTRÉAL
TORONTO
NEW YORK

dwpv.com

DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG

RECONNU • INNOVATEURS • PERFORMANTS • RECOGNIZED • INNOVATORS • PERFORMANT

Une ligne de pensée supérieure

DAVIES